



Patronat Honorowy
Prezydenta Rzeczypospolitej Polskiej Andrzeja Dudy
The Honorary Patronage
of the President of the Republic of Poland Andrzej Duda

4th World Wicker and Weaving Festival 22-25.08.2019

Das 4. Weltfestival der Korbweide und des Flechtkultur

4^{ème} Festival Mondial de l'Osier et de la Vannerie

IV Festival Mundial de Mimbres y Tejeduría

IV Всемирный Фестиваль Лозы и Плетения

DESCRIPTION DES CATEGORIES DU CONCOURS - annexe N° 2

ANNEXE N° 2

au Règlement

du 5^{ème} CONCOURS INTERNATIONNAL DE LA VANNERIE

DANS LE CADRE DU 4^{ème} FESTIVAL MONDIAL DE L'OSIER ET DE LA VANNERIE

DEFINITIONS DES CATEGORIE DU CONCOURS

PANIER

La catégorie prévue pour les réalisateurs préférant le style TRADITIONNEL, POPULAIRE, mais également le style MODERNE, qui comprend les paniers à usages multiples, y compris entre autres : les paniers de courses et de pique-nique, les paniers à linge, les paniers à linge sale, les paniers pour légumes et fruits, les paniers de transport, d'exposition, de boulangerie, les paniers pour des animaux, des parapluies, des plantes, coffres et boîtes, etc., dont les dimensions dépassent 25 cm.

Les travaux peuvent joindre la fonction décorative et utilitaire, toutefois des valeurs décoratives ne peuvent pas limiter la fonctionnalité – le travail doit avant tout exercer la fonction utilitaire, conformément à la destination initiale du type donné d'un panier.

Dans l'évaluation du Jury le rôle décisif sera joué par l'art de l'artisanat s'exprimant par des proportions parfaites, la symétrie de l'œuvre, le soin du détail – y compris des jonctions, finitions, l'esthétique de l'ensemble de l'œuvre ainsi que des accessoires éventuels, le choix des tresses compliquées qui exigent beaucoup de travail et qui sont rares en fabrication de masse.

Il est autorisé d'effectuer des travaux :

- d'auteur, entièrement selon son propre idée
- légèrement inspirés par des œuvres d'auteur des autres créateurs contemporains, par exemple dans le cadre de la forme OU de la tresse, à condition que l'œuvre ne constitue pas une copie fidèle ou ressemblant d'une manière trompeuse à une œuvre d'auteur d'un autre créateur contemporain
- reproduites en s'appuyant sur les modèles qui existent dans les catalogues au caractère d'archives, en matériaux conformes au Règlement pour la catégorie donnée - §3 du Règlement.

ORGANIZATOR:

Ogólnopolskie Stowarzyszenie Plecionkarzy i Wikliniarzy

64-300 Nowy Tomyśl, ul. Tysiąclecia 3

NIP 7881887572 | Regon 63462256400000 | KRS 0000202636

Konto: 199058 0000 0000 0006 6006 0010

Andrzej Pawlak - Komisarz Festiwalu

Mobile: +48 509 979 275

festiwal@plecionkarze.pl

Uniquement des inscriptions individuelles.

GALANTERIE

La catégorie prévue pour les réalisateurs préférant le style TRADITIONNEL, POPULAIRE, mais également le style MODERNE, qui comprend des travaux de petites dimensions où aucune de dimensions ne peut dépasser 25cm. Cette limite concerne l'œuvre en entier, y compris des poignées – des manches.

La catégorie comprend en particulier : bagues à gobelet, paniers pour cadeau, plateaux, coupes, sacs, petites boîtes et autres petits paniers, bijoux, petits motifs de décoration pour le mur, petites décorations verticales, miniatures d'animaux, miniatures des paniers traditionnels et d'autres objets utilitaires.

En ce qui concerne les œuvres composées de plusieurs éléments qui constituent un ensemble (par exemple un kit de plateaux, un kit de bijoux), la limite concernant les dimensions concerne chaque élément particulier de l'ensemble séparément. L'ensemble doit se composer des éléments homogènes – cohérents visuellement et en type.

L'œuvre peut remplir uniquement la fonction décorative ou décorative et utilitaire en même temps.

Dans l'évaluation du Jury le rôle décisif sera joué par la subtilité d'exécution et l'art de l'artisanat s'exprimant par des proportions parfaites, la symétrie de l'œuvre, le soin du détail – y compris des jonctions, finitions, l'esthétique de l'ensemble de l'œuvre ainsi que des accessoires éventuels, le choix des tresses compliquées qui exigent beaucoup de travail et qui sont rares en fabrication de masse.

Il est autorisé d'effectuer des travaux :

- d'auteur, entièrement selon son propre idée
- légèrement inspirés par des œuvres d'auteur des autres créateurs contemporains, par exemple dans le cadre de la forme OU de la tresse, à condition que l'œuvre ne constitue pas une copie fidèle ou ressemblant d'une manière trompeuse à une œuvre d'auteur d'un autre créateur contemporain
- reproduites en s'appuyant sur les modèles qui existent dans les catalogues au caractère d'archives, en matériaux conformes au Règlement pour la catégorie donnée - §3 du Règlement.

Uniquement des inscriptions individuelles.

FORME DECORATIVE TRADITIONNELLE

La catégorie prévue pour les réalisateurs préférant le style TRADITIONNEL et POPULAIRE, mais également le style MODERNE, qui comprend des formes décoratives reproduisant fidèlement :

- éléments de la nature vivante et non-vivante
- personnages réels et de contes
- autres objets décoratifs possibles à les définir et nommer clairement, par exemple : fleur, papillon, araignée, champignon, bateau, voiture, locomotive, chat, nain, dragon, diable, ange, moine, etc.

Les œuvres peuvent être effectuées en tant que les formes verticales et suspendues qui constituent les décorations en plain-air (jardin, espace public), mais aussi en tant que les décorations des intérieurs.

Les travaux doivent remplir la fonction décorative, ils peuvent éventuellement joindre la fonction décorative et utilitaire, mais l'aspect et la façon d'exécution du travail doivent clairement définir la fonction décorative comme la plus importante.

Dans l'évaluation du Jury le rôle décisif sera joué par l'idée propre, l'esthétique et l'assiduité d'exécution, mais aussi le degré de difficulté de la réalisation. Les dimensions de l'œuvre n'influenceront pas d'une manière significative l'évaluation du degré de difficulté de la réalisation.

Les travaux peuvent contenir les éléments des tiges d'osier lâches ou légèrement liées ainsi que les tresses intentionnellement privées de finition, mais elle peuvent constituer uniquement un supplément de l'œuvre. La structure essentielle et dominante doit se composer de tresses (nattes).

Il est autorisé d'effectuer des travaux légèrement inspirés par les œuvres des autres créateurs (contemporains et historiques), par exemple dans le cadre de la forme OU de la tresse, à condition que l'œuvre ne constitue pas une copie fidèle ou ressemblant d'une manière trompeuse à une œuvre d'auteur d'un autre créateur contemporain.

Matériaux - conformément au Règlement pour la catégorie donnée - §3 du Règlement.

Inscriptions individuelles et en équipe (les équipes de 2 personnes au maximum).

FORME DECORATIVE ABSTRAITE

La catégorie prévue pour les réalisateurs préférant le style MODERNE, ARTISTIQUE, fascinés par la modernité, le design, l'abstraction, l'asymétrie, les expérimentations avec la forme, la couleur et la tresse.

La catégorie embrasse les formes :

- abstraites, ambiguës (impossibles ou difficiles à nommer), métaphoriques
- des visualisations et des interprétations des phénomènes et des émotions insaisissables
- traditionnelles avec les formes déformées (p.ex. « Paniers dansants ») ou équipées en attributs inhabituels (p.ex. « Plateau ailé »), ce qui entraîne la perte de la fonction utilitaire initiale pour gagner la fonction décorative sans équivoque.

Les œuvres peuvent être effectuées en tant que les formes verticales et suspendues qui constituent les décorations en plain-air (jardin, espace publique), mais aussi en tant que les décorations des intérieurs.

Les travaux doivent remplir la fonction décorative, éventuellement ils peuvent joindre la fonction décorative et utilitaire, toutefois l'aspect et la façon d'exécution du travail doivent clairement définir la fonction décorative comme la plus importante.

Les travaux peuvent contenir les éléments des tiges d'osier lâches ou légèrement liées ainsi que les tresses intentionnellement privées de finition, mais elle peuvent constituer uniquement un supplément de l'œuvre. La structure essentielle et dominante doit se composer de tresses (nattes).

Dans l'évaluation du Jury le rôle décisif sera joué par l'idée propre, l'esthétique et l'assiduité d'exécution, mais aussi le degré de difficulté de la réalisation. Les dimensions de l'œuvre n'influenceront pas d'une manière significative l'évaluation du degré de difficulté de la réalisation.

Il est autorisé d'effectuer des travaux légèrement inspirés par les œuvres des autres créateurs (contemporains et historiques), par exemple dans le cadre de la forme OU de la tresse, à condition que l'œuvre ne constitue pas une copie fidèle ou ressemblant d'une manière trompeuse à une œuvre d'auteur d'un autre créateur contemporain.

Matériaux - conformément au Règlement pour la catégorie donnée - §3 du Règlement.

Inscriptions individuelles et en équipe (les équipes de 2 personnes au maximum).

CANNAGES EN MATERIAUX SYNTHETIQUES ET HAUTEMENT TRANSFORMES

La catégorie prévue pour les réalisateurs préférant le style MODERNE, utilisant dans leur artisanat des matériaux synthétiques et hautement transformés – conçus comme le résultat des processus technologiques.

Dans cette catégorie on accepte l'exécution : du panier, de la galanterie, la forme décorative traditionnelle ou la forme décorative abstraite – conformément aux définitions ci-dessus.

On identifie cette catégorie séparément à cause du matériel avec lequel les œuvres sont exécutées : tubes en papier, lloyd loom et autres dérivés de cellulose, cordes en PVC et autres synthétiques, bandes des bouteilles PET, vinyle, sélénium, techno rotin, etc.

On autorise l'exécution des œuvres avec un seul matériel choisi, de joindre les différents matériaux synthétiques (y compris l'utilisation des accessoires, p.ex. imitant le bois) ainsi que de joindre les matériaux synthétiques avec les matériaux naturels, p.ex. avec l'osier, le rotin, etc.

Les travaux peuvent contenir les éléments des tiges d'osier lâches ou légèrement liées ainsi que les tresses intentionnellement privées de finition, mais elle peuvent constituer uniquement un supplément de l'œuvre. La structure essentielle et dominante doit se composer de tresses (nattes).

Dans l'évaluation du Jury le rôle décisif sera joué par l'idée propre, l'esthétique et l'assiduité d'exécution, mais aussi le degré de difficulté de la réalisation. Les dimensions de l'œuvre n'influenceront pas d'une manière significative l'évaluation du degré de difficulté de la réalisation.

Il est autorisé d'effectuer des travaux légèrement inspirés par les œuvres des autres créateurs (contemporains et historiques), par exemple dans le cadre de la forme OU de la tresse, à condition que l'œuvre ne constitue pas une copie fidèle ou ressemblant d'une manière trompeuse à une œuvre d'auteur d'un autre créateur contemporain.

Uniquement des inscriptions individuelles.